

24^{ème} Festival international d'Échecs du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle à Nancy 7 et 8 mars 2026

Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation

L'association « Echecs54 » organise le 24^{ème} Festival international d'échecs au conseil départemental, 48 Rue du Sergent Blandan, 54000 Nancy, les 7 et 8 mars 2026.

Peuvent postuler pour participer tous les joueurs licenciés A ou B à la Fédération Française des Échecs (FFE), ainsi que tous les joueurs licenciés dans une autre Fédération nationale affiliée à la FIDE, qui auront enregistré et payé via le plateforme HelloAsso.
L'organisateur peut accepter ou refuser tout joueur.

Depuis le 30 mars 2022, les joueurs et joueuses évoluant auprès de la FIDE avec le code RUS (Russie) ou BLR (Biélorussie) ne sont pas autorisés à participer aux compétitions par équipe ou individuelles homologuées par la FFE (article 1 des Règles des Compétitions Fédérales).

Il se divise en deux tournois indépendants :

- **Tournoi international de PARTIES BLITZ PAR EQUIPE le samedi 7 mars 2026**

Ce tournoi se joue en 11 rondes de cadence **4 minutes + 2 secondes par coup**.

- **Tournoi international de PARTIES RAPIDES EN INDIVIDUEL le dimanche 8 mars 2026**

Ce tournoi se joue en 9 rondes de cadence **15 minutes + 3 secondes par coup**.

Article 2 : Règles du jeu et appariements

Tous les joueurs doivent avoir un identifiant FIDE. Si un joueur français n'en possède pas, la FFE lui attribuera un numéro. Afin qu'un joueur étranger puisse participer à un tournoi, il doit avoir reçu un numéro FIDE par sa fédération, faute de quoi la FFE lui attribuera un numéro français (affiliation sous le code pays « FRA »).

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les classements Elo utilisés sont prioritairement les classements officiels publiés.
Par ordre de priorité, le classement sera celui publié par la FIDE au 1^{er} mars 2026 (Elo Blitz FIDE le samedi, Elo Rapide FIDE le dimanche), à défaut par la FFE (si l'arbitre peut disposer d'un Elo national pour des joueurs étrangers non classés FIDE, il pourra alors adapter le Elo du joueur pour le tournoi).

En l'absence de tout Elo Blitz, le même principe sera appliqué avec le Elo Rapide puis Elo « classique ».

Les joueurs n'ayant aucun classement recevront un Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge (799 – 999 – 1199).

Appariements du Tournoi Blitz par Equipe

Les appariements sont assistés par ordinateur au moyen du logiciel Swiss-Manager (version 14), conçu par Heinz Herzog et homologué par la FIDE.

Les équipes sont composées de 4 joueurs dont l'ordre est libre mais fixe pour toute la durée du tournoi. Il n'y a aucun remplaçant ni changement de place en cours de tournoi.

Les appariements se font au système suisse pour l'équipe entière. La couleur du joueur de l'échiquier 1 de la plus forte équipe sera tirée au sort avant le début de la première ronde.

Les équipes sont classées par la moyenne Elo des 4 joueurs les composant.

L'équipe annoncée première dans l'appariement aura les blancs aux échiquiers 1 et 3.

Sont appariées à la première ronde toutes les équipes qui ont payé les droits d'inscription et confirmé leur participation au pointage.

Appariements du Tournoi Rapide individuel

Les appariements sont assistés par ordinateur au moyen du logiciel Sharly Chess (version 3.6.5).

Les appariements se font au système suisse intégral.

La couleur du joueur avec le numéro d'appariement 1 sera tirée au sort avant le début de la première ronde.

Sont appariés à la première ronde tous les joueurs qui ont payé les droits d'inscription et confirmé leur participation au pointage.

Règles spéciales aux cadences Rapide et Blitz : les articles A5 et B3 s'appliquent pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Horaires et Forfaits

7 mars	Pointage le 7 mars de 12h00 à 14h00. Ronde 1 vers 14h15. Remise de prix après la dernière ronde vers 19h.
8 mars	Pointage le 8 mars de 8h30 à 9h30 (les joueurs ayant pointé dès le samedi pour le Rapide n'ont pas besoin de repointer dimanche matin). Ronde 1 vers 9h45. Remise de prix vers 18h.

Toutes les parties commencent en même temps et les pendules des retardataires seront enclenchées par l'arbitre ou l'adversaire.

Si aucun des deux joueurs n'est présent au début de la ronde, seul le temps des Blancs s'écoule jusqu'à son arrivée.

Article 4 : Droits d'inscription et Prix

Droits d'inscriptions Blitz : 30 euros par équipe

Droits d'inscriptions Blitz majorés (01/02) : 40 euros par équipe

Droits d'inscriptions Rapide : Adultes : 20 euros Jeunes : 10 euros

Droits d'inscriptions Rapide majorés (01/02) : Adultes : 25 euros Jeunes : 12,50 euros

Pour le tournoi rapide, les GM / MI / GMF / MIF : exonérés de droits, les MF / MFF : demi-tarif.

Dans chaque tournoi, les prix suivants seront remis au classement général et par catégorie Elo : voir plaquette jointe.

Les prix sont attribués **à la place réelle** après application du départage.

Aucun prix ne sera remis avant la cérémonie.

Toute personne non présente lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix, sauf s'il trouve une autre personne pour lui récupérer.

Article 5 : Résultats

Pour le tournoi Blitz par Equipe

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) ou le capitaine communique le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré. Les résultats sont inscrits par les joueurs eux-mêmes (ou par le capitaine) via le site chess-results.com.

Pour le tournoi Rapide individuel

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) communique le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré. Les résultats sont inscrits par les joueurs eux-mêmes. Les joueurs sont chargés de vérifier les résultats qui sont publiés en direct et affichés dans la salle de jeu. Toute erreur doit être signalée à l'arbitre principal.

Les joueurs qui n'auraient pas donné leur résultat dans un délai suffisant (2 annonces micro maximum) se verront crédités d'un double forfait.

Les demandes de nulle par application de la règle des 50 coups et de 3 fois la même position devront avoir été faites préalablement à l'arbitre qui commencera à effectuer le décompte des coups depuis ce moment et pour la suite de la partie. Toute demande faite a posteriori, ne sera pas recevable – car non prouvable – à l'exception :

1. De la pré-surveillance de l'arbitre
2. Des tables retransmises, et à condition qu'il n'y ait pas de problème technique.

Article 6 : Classement et départages

Pour le tournoi Blitz par Equipe

Les classements sont établis en fonction des points de match : 2 (gain), 1 (nulle) ou 0 (perte). En cas d'égalité, les équipes sont départagées en fonction de points de parties, puis à la moyenne Elo la plus faible.

Pour le tournoi Rapide

Les classements sont établis en fonction du nombre de points de parties selon le barème suivant : 1 (gain), $\frac{1}{2}$ (nulle) ou 0 (perte). Les joueurs sont départagés au Buchholz Tronqué 2, puis Buchholz, puis à la Performance.

Article 7 : Nulles par consentement mutuel

Aucun dispositif n'est mis en place sur le tournoi, les joueurs sont libres de proposer nulle à leur adversaire en tenant compte de la charte des joueurs et joueuses d'échecs (« une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier »).

Article 8 : Téléphones portables

En accord avec l'article 11.3.2 des Règles du Jeu de la FIDE, il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu, à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint (ni vibreur, ni mode avion) et rangé dans un sac fermé ou une veste fermée, que le joueur ne sera pas autorisé à transporter avec lui lors de ses déplacements, y compris à la buvette ou aux toilettes. Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire étant déclaré gagnant.

Article 9 : Particularités

Voici la liste des points particuliers s'appliquant au tournoi :

- Tout forfait non prévenu auprès des arbitres sera sanctionné par l'exclusion du tournoi.
- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants et des spectateurs.
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle de tournoi (**y compris après les rondes**)
- Prière d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Prière aux spectateurs présents dans la zone de jeu ne pas utiliser leurs appareils électroniques
- Tout contrevenant pourra être sanctionné selon l'article 12.9.
- Dans le tournoi Blitz, les capitaines tiennent un rôle et des obligations identiques à ceux des règlements FFE

Article 10 : Arbitrage

Arbitres : Anastasia Savina (AF/ AFE1), Claude Adrian (AFO2), Moussa Baabouz (AFO1), Cédric Paci (AFC), Christophe Philippe (AFC).

Article 11 : Appels

Une commission d'appel est mise en place et composée de 3 membres. Elle sera composée de l'organisateur ainsi que 2 joueurs du Festival.

Article 12 : Engagement

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Article 13 : Médias

Des photos et vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs, et les parties des premiers échiquiers seront filmées et retransmises en direct ou en différé sur le site internet et les comptes réseaux sociaux. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à ces diffusions.

L'Arbitre Principal

L' Organisateur

Annexe : Commission d'appel :

- Christophe Philippe – directeur du tournoi
- Sébastien Pucher - joueur du tournoi
- Iris Ciarletta - joueuse du tournoi